



HAL
open science

Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : penser un “ transitio-mètre ” pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local

Pascal Glémain, Valérie Billaudeau

► **To cite this version:**

Pascal Glémain, Valérie Billaudeau. Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : penser un “ transitio-mètre ” pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2022, 264-265, <10.4000/norois.12917>. <hal-04074457>

HAL Id: hal-04074457

<https://hal.science/hal-04074457v1>

Submitted on 19 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

*Les tiers-lieux de transition sociale en région ouest de la France:
penser un “transitio-mètre” pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local*

Pascal Glémain, Valérie Billaudeau

**INTRODUCTION : DE LA TRANSITION DES CONCEPTS À CELLE DES OPÉRATEURS
TERRITORIAUX : LA PLACE ET LE RÔLE DES TIERS-LIEUX.**

En consultant le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* sous la direction de Lévy et Lussault (2003, 677), à l'entrée « opérateur » on peut lire : « *Operator; Operator. cf. Actant* ». Suivant les conseils des auteurs, nous retrouvons, en page 38, la définition suivante de l'Actant : « *réalité sociale, humaine ou non-humaine, dotée d'une capacité d'action* ». Elle nous reporte à la théorie de l'acteur-réseau (*Actor-Network Theory*) et aux (r)apports des opérateurs de la réalité sociale que sont, en autres, les Organisations d'Économie Sociale et Solidaire (OESS) (Glémain, 2020) dont font partie les Tiers-lieux. En effet, selon France Tiers-Lieux (2021), 62 % des Tiers-Lieux sont sous statut associatif et 8 % sous statut des coopératives (SCIC et SCOP), aboutissant au fait que 7 Tiers-lieux sur 10 sont des actants appartenant à la maison de l'ESS.

Toujours dans ce même dictionnaire, citant Latour (1989) et la genèse linguistique du terme, les auteurs précisent (p.38) : « *A l'origine, l'actant est une instance, quelle qu'elle soit, qui contribue au procès d'un contrat narratif ; par extension, le mot en est venu à désigner toute entité définissable et distinguable qui participe à la dynamique et à l'organisation d'une action individuelle ou/et collective, qui est active dans un processus social, qui opère des actes. Les actants sont des opérateurs de la réalité sociale* ». Nombre d'organisations d'ESS, revendiquant leur ancrage territorial, peuvent selon cette approche être considérés comme des opérateurs d'une réalité sociale située (Durand et Landel 2020, Durand et Landel 2015).

En ce qui concerne les Tiers-Lieux, pouvons-nous les considérer théoriquement et factuellement comme des opérateurs territoriaux de la transition ?

Afin d'apporter des éléments de réponses à cette question de recherche, nous proposerons, dans un premier temps, un état de l'art des sciences de gestion et de géographie sociale au sujet de

la « transition ». Dans un second temps, nous développerons une analyse critique du transitio-mètre que nous expérimentons auprès de tiers-lieux en milieu rural.

1. DE LA “TRANSITION” EN SCIENCES SOCIALES

En sciences sociales, l’approche de la notion de “transition” est plurielle. Elle diffère selon les disciplines. Mais, dans tous les cas, elle exprime le “nécessaire” passage d’un équilibre à un autre: démographique (transition démographique), d’un système économique à un autre (économies en transition), d’un état naturel donné à un autre (transition écologique, transition énergétique). En d’autres termes, c’est le passage “nécessaire” d’un état donné à un autre (censé être « meilleur ») (Csaba, 1995). En sciences de gestion-management, la transition appelle une réflexion en termes de “changement”. En ce qui concerne la géographie, objet de nombreux travaux, les tiers-lieux représentent des espaces expérimentaux et participatifs où connaissances profanes et scientifiques se rencontrent, frictionnent et s’enrichissent (Klein, Pecqueur, 2020). Quelles sont les apports respectifs de ces disciplines sur ce sujet, là où certains l’appréhendent de manière plurielle (Chabot, 2015)?

1.1. DES APPORTS DE LA GÉOGRAPHIE SOCIALE A L’ÉTUDE DE LA « TRANSITION » VIA « LES TIERS-LIEUX »...

Dans son éditorial de la revue *Connexions*, Tapia (2001, p.7) affirme haut et fort que : « *Le concept de transition est à la mode dans les sciences humaines et sociales. Il occupe, dans de nombreux travaux relevant de ces sciences, une place centrale. D’autres travaux, sans lui accorder ce statut, s’y réfèrent de façon subsidiaire à des fins de rattachement à une problématique stimulante* ». Dans ce contexte, il paraît pertinent de s’intéresser aux approches que les sciences humaines et sociales proposent dans leurs publications sur la transition, sans pour autant prétendre à ici à une revue exhaustive de cette littérature. Parmi ces travaux, nous avons repéré un papier, publié en 2021, par *OpenEdition Journals*, celui de Beucher et Mare (2020). Il offre une réflexion approfondie sur le cadre épistémologique de la notion de “transition” en sciences humaines, et, plus particulièrement, en géographie. Les autrices soulignent que : “*la notion de transition renvoie à des changements nombreux, rapides et/ou d’une grande ampleur avec des états de départ et d’arrivée qui ne sont pas stables*” (Beucher et Mare 2020; p.383). Ainsi, dans une première traduction de leur synthèse, la notion de “transition” exprime des changements significatifs entre états instables. Ces

changements sont “situés”, c’est-à-dire qu’ils sont encadrés dans des espaces qui sont eux-mêmes “*des assemblages en mutation continue, intimement liés à la temporalité*” (Stringer 2018, p.14). Émerge ainsi une sorte de modèle à générations imbriquées (*overlapping generations*), théorisé au prisme du développement soutenable (*sustainable development*), tel qu’il a été défini par Gro Harlem Brundtland au début des années 1980. Il en résulte une approche en termes de “transition écologique” qui, selon Beucher et Mare (2020, p.385), a abouti au courant du *Sustainable Transition Research Network* en 2009, interrogeant la question des mobilités, et rejoignant ainsi « *l’ensemble transdisciplinaire de travaux regroupés sous le qualificatif générique de New Mobilities Paradigm ancré dans les champs de la sociologie et de la géographie humaine (Adey et al. 2014 ; Sheller 2014 ; Sheller et Urry 2006 ; Urry 2000 et 2007)* » (Sergot et al. 2018, p.55). La transition dite « écologique », c’est une forme de “mutation de grande ampleur”, accélérée par la dégradation longue et continue du climat, avec des conséquences effectives sur le vivant. La transition socio-écologique devrait aboutir à l’émergence de sociétés plus “responsables” en ce sens qu’elles participeraient de manière certaine à la réduction des déséconomies externes de production et de consommation (pollutions), par le jeu des proximités sociale et géographique. L’équilibre barycentrique entre les dimensions “social”, “économique” et “environnement” serait atteint grâce à la dimension politique : la gouvernance d’un commun, comme l’écrivait la lauréate 2009 du prix de la Banque de Suède en mémoire d’Alfred Nobel: Pr. Elinor Oström (2010).

Dans une seconde traduction, la notion de “transition” est associée à des changements de grandes ampleurs. Ces changements ont des conséquences immédiates mais, leur incidence est durable. Accélérés par la crise pandémique de la Covid-19, ces changements poursuivent leur travail de transformation en profondeur, vers des changements relativement radicaux. A la différence de la première traduction, “*la transition émerge d’initiatives citoyennes d’échelle locale*” (Beucher et Mare 2020, p.386). Selon ces autrices, le mouvement des *Transition Towns* illustre celle-ci “*par la nécessité d’inventer et de promouvoir à l’échelle des communautés des modes de vie post-carbone*” (Beucher et Mare 2020, p.386). Mais, cela signifie que l’on n’aurait pas quitté une forme plus microéconomique de la transition énergétique. Pour autant, l’idée de transitions par initiatives citoyennes d’échelle locale semble pertinente quand on s’intéresse à l’objet “tiers-lieux”. En effet, à lire Krauss et Tremblay (2019), on comprend que ces “autres lieux de travail et de salariat” (Glémain et Billaudeau, 2021) sont autant de moyens pour se réapproprier de manière citoyenne le travailler et l’entreprendre sur le territoire par ces opérateurs/actants. En ce sens, selon ces auteurs, nous sommes en présence d’une “transition citoyenne située”, le site établissant un pont entre les citoyens et leur territoire, portée par “*une économie du savoir et les transformations du*

numérique qui bouleversent nos modes de vie, et en particulier nos manières de travailler” (Tremblay, 2015). Ce changement de grande ampleur s’explique aussi par son expansion : “*cet essaimage territorial et en particulier vers les zones périurbaines retiennent l’attention des chercheurs*” (Krauss et Tremblay 2019, p.7), et, par le fait que : selon le Rapport France Tiers-Lieux (2021, p.143), 55% de ceux-là sont situés hors des métropoles, et, que 62% d’entre-eux sont sous statut associatif donc relevant du secteur de l’économie sociale et solidaire.

1.2. – ... AUX “TIERS-LIEUX DE TRANSITION” EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS).

Depuis la Loi du 31 juillet 2014, l’économie sociale et solidaire (ESS) est définie (art.1) comme : “*un mode d’entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l’activité humaine*”. En d’autres termes, les organisations qui portent ce mode d’entreprendre et de développement économique s’affirment à but non lucratif (l’argent est le moyen et non la finalité), de gouvernance démocratique (principe « une personne = une voix »), et, au service du développement local soutenable dont elles sont parmi les opérateurs.

En pratique, l’expérimentation de ces « autres » lieux date des années 1980 dans le cadre d’association d’éducation populaire telles que RELIER, ou bien de réseaux d’éducation populaire, comme : le réseau des CREFAD (encadré 1).

Encadré 1 : les pionniers des tiers-lieux à but non lucratif - *The pioneers of non-profit third places*

RELIER : association d’éducation populaire créé en 1984. Elle a pour objet la mise en lien, le soutien et la valorisation d’expériences originales d’installation en milieu rural. Elle agit par l’intermédiaire de chantiers thématiques : accès solidaire au foncier agricole, alternatives forestières, habitat écologique et solidaires, et, tiers-lieux.

Le réseau des CREFAD : coordination nationale des associations qui partagent les valeurs portées par le Manifeste de Peuple et Culture. Il s’agit de : l’éducation populaire, la laïcité, la lutte contre les inégalités, les injustices, les intolérances, face aux évolutions du monde et des techniques, et, le fait économique dans les associations inscrites dans l’économie solidaire.

Ces associations et réseaux d’économie solidaire « *ont créé, animé et accompagné des lieux gérés collectivement, avant de voir émerger le terme de « tiers-lieu », faisant allusion au concept anglais de « third place », ensuite largement réapproprié en France par divers mouvements et lieux déjà créés ou en création* » (Grippon et al. 2021, p.5). Si les apports théoriques se sont concentrés sur les innovations technologiques portées par ces espaces et qui font « transition »

(Suire 2013, Vallat 2017), ils en ont oublié le fait social qui les porte, ainsi que les transformations que ces tiers-lieux engagent à l'échelle des territoires. En effet, pour les acteurs de l'économie solidaire (encadré 2) : « *les tiers-lieux émergent dans un contexte global : fragmentation des temps et des espaces de vie, accès inégal aux services et aux locaux d'activité, quête de sens au travail et dans les implications bénévoles...Nombre de territoires ruraux et urbains sont confrontés à la question du renouvellement des activités et du lien social dans leurs politiques et pratiquent d'aménagement. La raréfaction des lieux de services et de convivialité marque nos espaces de vie dans le bâti comme dans la vitalité des relations sociales : la qualité de vie s'en trouvent dégradée, tant les occasions de rencontres s'amenuisent* » (Grippon et al. 2021, pp.11-12).

Encadré 2 : Définir l'économie solidaire – *Defining the solidarity-based economy*

-
« *composante spécifique de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités, non pas par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste,...), mais leur double dimension, économique et politique, qui leur confère leur originalité* » (Eme et Laville 2005, p.253).

Par conséquent, ce n'est pas seulement en terme d'innovation qu'il convient d'analyser les tiers-lieux mais bien, également, en terme d'espaces de transitions sociétales (Glémain 2021) « territorialisées ». Par « transitions sociétales », il faut comprendre des transformations profondes des dimensions économiques, sociales et de gouvernance, au fondement même de ces organisations humaines. L'ajout du qualificatif « territorialisées » à ces transitions répond d'une approche solidaire. Klein (2014) distingue quatre approches des initiatives innovantes qui implique le territoire dans l'expérimentation et la diffusion de l'innovation sociale (tab.1) :

Tableau 1 – Les quatre approches des initiatives innovatrices portées par les acteurs locaux.

Type d'approche	Caractéristiques de cette approche
Approche productive	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de systèmes productifs territoriaux aux échelles locale ou régionale : système productif local (SPL). (Piore et Sabel 1984, Benko et Lipiez 1992) - Configurations productives basées sur l'intégration locale d'entreprises et d'acteurs sociopolitiques. - nécessité de regrouper géographiquement divers types d'entreprises et d'acteurs d'une même branche pour générer une dynamique de développement local. - postulat : il existe une relation entre proximité géographique, innovation et dynamisme socio-économique en économie globalisée. - nécessaire proximité relationnelle (Grossetti 2003, Laville et Nyssens, 2005)
Approche technologique	- mise en avant des configurations sociales susceptibles de favoriser l'innovation technologique dans les entreprises locales : systèmes régionaux d'innovation

	<p>(SRI) ou milieux innovateurs (MI).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SRI supposent que l'innovation résulte de l'interaction locale entre entreprises privées, institutions publiques et centre de recherche scientifique. (Braczyk et al., 1998) - Les MI établissent les liens entre innovation technologique, l'entreprise et le territoire (dimension endogène de production de l'innovation et diffusion par apprentissage) (Aydalot, 1986)
Approche politique	<ul style="list-style-type: none"> - la place du pouvoir local dans la capacité des acteurs locaux à innover dans le cadre de la globalisation (Stone, 1989) - c'est la coalition des réseaux formels et informels locaux qui crée une entité territoriale, en mobilisant ressources internes et externes. - trois dimensions : position par rapport au marché, interrelations entre entreprises privées et institutions gouvernementales, participation citoyenne à la vie démocratique (Kantor <i>et al.</i>, 1997)
Approche solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - le territoire local est un cadre générateur de liens sociaux et d'actions collectives (Denieul, 1997) en relation avec les mouvements sociaux (Klein, 1997). - C'est le sentiment d'appartenance territoriale qui crée des espaces communautaires, adaptés à la société moderne, diversifiés et insérés de façons diverses dans la société globale. - Re-territorialisation des mouvements sociaux sur la base d'actions issues de problématiques locales. - c'est l'identité territoriale qui facilite les actions collectives visant à réconcilier l'économie et la société (Sainsaulieu, 1997)

Source : d'après Klein 2014, pp.117-121.

A la lecture de ce tableau de synthèse, nous constatons que l'approche solidaire est celle qui correspond aux tiers-lieux de transition (TLT) en tant qu'opérateur territorial de la transition sociétales située. Pour autant, on ne dispose pas d'outil permettant de représenter, dévaluer, cette transition sociétale portée par ces tiers-lieux, en particulier dans le cadre du Nouveau Paradigme des Mobilités dans lequel s'inscrit ce papier de recherche. C'est à ce titre que, sous une démarche collaborative, nous avons élaboré le « transitio-mètre ».

2 – LE “TRANSITIO-METRE” : DE SA GENÈSE À SON EXPÉRIMENTATION.

L'inspiration première du transitio-mètre revient au Collège de Transitions Sociétales dans le cadre de son programme partenarial « Transition Énergétique et Sociétale » (TES). Héritier de la Chaire Développement Durable Humain des Territoires piloté jadis par Hélène Combe, l'idée partagée à cette époque consistait à aborder la transition de manière à la fois trans et interdisciplinaire. Abrisée au sein de l'École des Mines de Nantes, elle a donné naissance au Collège des Transitions Sociétales où se sont retrouvés des sociologues, des économistes-gestionnaires, des sciences de l'ingénieur, afin de monter un programme d'accompagnement des élus des collectivités locales, ainsi que des cadres de grandes entreprises, à s'approprier la transition « énergétique ». Mais la

dimension sociétale à la fois économique, sociale et de gouvernance, a conduit la programme à une bifurcation vers l'hypothèse des tiers-lieux comme outil de transition. Ont alors rejoint le collectif à la fois les sciences de l'information et de la communication, ainsi que le design social, dans le cadre d'une recherche action partenariale entre le Collège des Transitions Sociétales, le PNR Anjou-Loire-Touraine, la CAP Tiers-lieux de la Chambre d'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire, et, le laboratoire ESO UMR6590 du CNRS (ESO-Rennes et ESO-Angers). La communauté mixte de recherche « Tiers-lieu de Transition » s'est ainsi installée en 2020.

En ce qui concerne la transition énergétique, on a considéré qu'il y avait quelque chose de « convivialiste » à la fois dans cette pensée initiale, et dans l'outil que le collectif de recherche envisageait de concevoir : le transitio-mètre. Dans le contexte dans lequel nous évoluons, contraint par des enjeux internationaux et planétaires, on tend près de 50 ans plus tard vers l'approche d'Illich (1973a, p.11) selon laquelle : *« il est de bon ton de parler de crise de l'énergie. C'est un euphémisme qui masque une contradiction, indique une frustration, consacre une illusion. Il masque la contradiction inhérente au fait de vouloir atteindre à la fois un étal social fondé sur la notion d'équité et un niveau toujours plus élevé de croissance industrielle. Il indique quel est le présent degré de frustration provoqué par le développement industriel. Enfin, il consacre l'illusion que l'on peut indéfiniment substituer la puissance de la machine à celle de l'homme, illusion fatale aux pays pauvres comme aux pays riches »*. Parce que l'équité et la consommation d'énergie ne peuvent pas croître ensemble, il faut des transitions. Celles-ci peuvent-elles être portées par les Tiers-Lieux ? Si oui, comment pouvons-nous en rendre compte de manière systémique et sous une approche à partir des coopérations ? En quoi le transitio-mètre constitue-t-il un outil convivial au service de la transition ?

21 – Le transitio-mètre : de sa philosophie initiale à son évolution « transitionnelle ».

« Où en est mon projet de tiers-lieu ? », « Comment faire pour favoriser les dynamiques collectives sur le territoire ? », « De nouvelles pistes pour accélérer la transition ? », trois questions qui nécessitent de disposer d'un outil pour y répondre. Mais, peut-on valider l'hypothèse selon laquelle : *« Les tiers-lieux peuvent devenir de formidables accélérateurs de la transition? »* Pour le savoir, encore faut-il pouvoir appréhender en quoi consiste un « tiers-lieu de transition » ? Quel outil permet-il de l'évaluer et de démontrer cette capacité transitionnelle ?

Par outil convivial, selon Illich (1973b, p.45), il faut entendre : *« l'outil est convivial dans la mesure où chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent ou aussi rarement qu'il le désire à*

des fins qu'il détermine lui-même. L'usage que chacun en fait n'empiète pas sur la liberté d'autrui d'en faire autant. Personne n'a besoin d'un diplôme pour avoir le droit de s'en servir ; on peut le prendre ou non. Entre l'homme et le monde, il est conducteur de sens, traducteur d'intentionnalité ». Il en va ainsi du transitio-mètre qui est voulu comme un « outil convivial » mais, volonté et réalité ne se conjuguent pas toujours. Comment la communauté mixte de recherche a-t-elle procédé ?

L'hypothèse de la communauté mixte des acteurs de la recherche, c'est que le tiers-lieu de transition : « c'est un tiers-lieu qui cherche à développer le **faire ensemble** au sein d'une **communauté d'acteurs ancrée sur leur territoire** en répondant de manière **sobre, résiliente et solidaire aux besoins** de la population locale ». Cette définition première n'est pas complète. En effet, dans le cadre de nos différents terrains de recherche (tiers-lieux explorés), la population locale n'est pas la seule concernée. Les collectivités territoriales le sont tout autant, communes et communautés de communes, voire les conseils départementaux (CD35, ou des réseaux tels que BRUDED, par exemple). Le mapping ci-dessous (fig.1) illustre les dimensions d'un tiers-lieu de transition selon le programme TES :

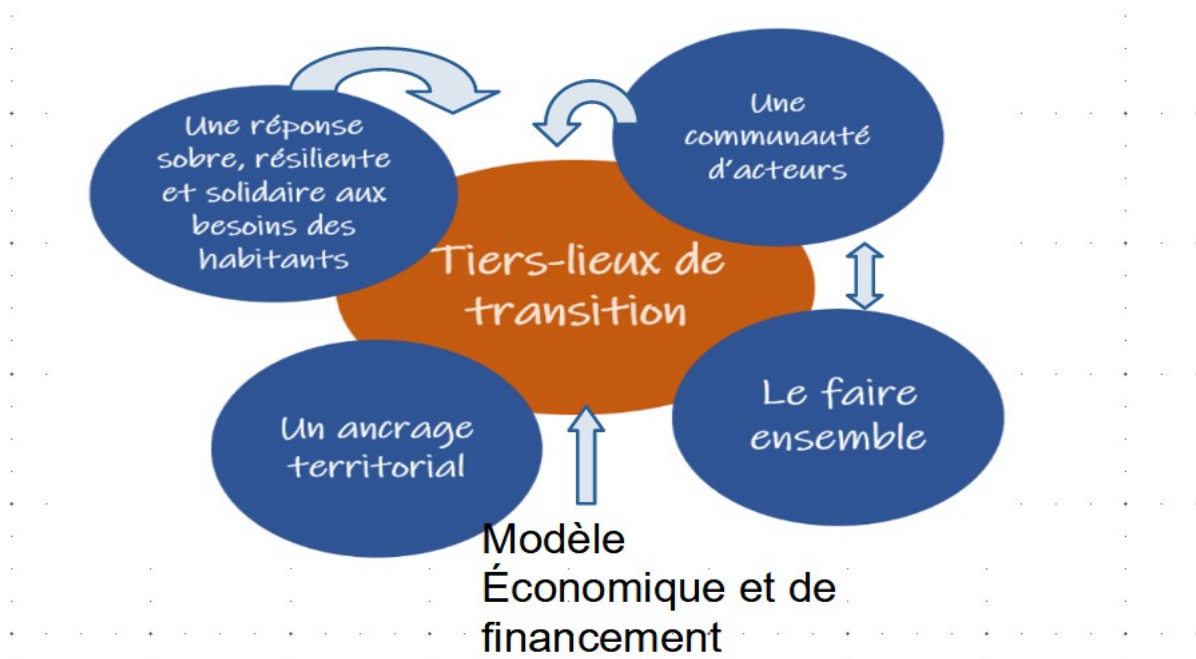
Figure 1 – Le mapping des Tiers-lieux de transition selon le programme TES.



A la lecture de cette figure, il nous semble que le pilier « Le Faire Ensemble » est un déterminant endogène du modèle de coopération du tiers-lieu lui-même, en son sein et parce qu'il

devient opérateur de la construction sociétal du territoire qu'il anime et où il est situé. A titre d'exemple, la Minothèque de la commune rurale de Bouvron en Loire-Atlantique constitue un outil convivial de transition soutenu par la municipalité en place, et, impliquant les habitants et les acteurs locaux. La Ferme de l'Abbatiale, Tiers-lieu de transition agroécologique, située à Saint-Gildas des Bois en Loire Atlantique, est lui soutenu par le Pôle Territorial de Coopération Économique Nord Ouest de la Loire-Atlantique (PTCE NOLA) ainsi que par la COOP Idéal, sise elle à Prinquiau, toujours en Loire-Atlantique. Notre posture interprétativiste nous conduit à valider cette hypothèse. En même temps, tous les tiers-lieux que nous avons observés dans la région Pays de la Loire, réunis pour certains au sein du réseau Cowork'in Vendée ou bien au sein de CAP Tiers-lieux de la CRESS Pays de la Loire, ont mis en avant la question de la leur modèle économique et financier pour « être dans la transition ». En effet, Illich (1973b, p.43) n'écrit-il pas : « Une société conviviale est une société qui donne la possibilité d'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlable par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être ». C'est à ce titre que nous aboutissons à ce nouveau mapping (fig.2), symbolisant avec les flèches simples les déterminants structurant du TLT, et avec la flèche double l'interaction stratégique entre le faire ensemble qui structure la communauté d'acteur jusqu'à en faire un territoire d'autochtonie :

Figure 2 – Le nouveau mapping du TLT



A titre d'expérimentation, une première version de l'outil convivial transito-mètre a été testée. Elle se présente sous la forme d'une succession de quatre thématiques, caractérisées par un certain nombre d'items, soulignées par une double flèche jouant le jeu d'un curseur, que les parties prenantes du TLT peuvent bouger ainsi qu'ils le souhaitent et pensent. Par exemple, avec « la thématique 1 » sur les deux premiers items, nous avons :

Thématique 1: Une réponse sobre, résiliente, solidaire, aux besoins des habitants

Item 1.1 : Qu'est-ce qui est à l'origine de la création du tiers-lieu ?

Une opportunité liée à un lieu <i>notamment au réaménagement d'un bâtiment</i>	Une offre de services à la population répondant à des besoins présumés	Des besoins exprimés par les habitants aboutissant à une offre de services <i>notamment par une enquête auprès d'habitants ou un appel à initiatives</i>	Une approche qui part des besoins des habitants pour inventer un espace commun de coopération et identifier un lieu adapté <i>On parle alors de maitrise d'usage*</i>
---	--	--	--

Item 1.2. Qui porte le tiers-lieu ?

Un leader naturel ou un porteur du projet	Un collectif porteur du projet qui s'entend pour attribuer le pilotage aux personnes volontaires	Les fonctions de pilotage sont attribuées et occupées collectivement <i>Ex : élection sans candidat ; co-présidence.</i> <i>Se rapproche du concept de Leadership Partagé*</i>
---	--	---

Dans l'absolu, on dispose des deux sous items que l'on a expérimenté dans plusieurs tiers-lieu qui s'affirment « de transition ». A titre d'exemple, prenons ici un TLT en milieu rural situé en Maine-et-Loire. On a demandé à la présidence et à la direction, de positionner le curseur selon ce qu'elle pense de ce qu'était la TLT (1), de ce qu'il est (2) et de ce qu'il pourra devenir (3). On observe :

Matrice 1 – Thématique Réponse résiliente et solidaire du Tiers-lieu de transition

Item 1	Sous-items	Caractéristiques	À la création	Présent	Futur
Réponse sobre, résiliente et solidaire	1.1 Origine du Tiers-lieu	- Opération foncière - Offre de service à la population - Utilisation d'un bâtiment disponible - Création d'un espace commun			
	1.2 Animation du tiers-lieu	- Par la/le fondatrice/fondateur - Par un/une gestionnaire - Par un collectif de volontaires - Collectif d'Animation et de Gestion			
	1.3 Profils des usagers	- coworkers - colocataires (salariés et/ou entrepreneurs) - communauté de personnes - communauté créative			
	1.4 Interactions économiques	- une seule activité - coexistence d'activités - Activités économiques communes - modèle coopératif			
	1.5 Type de pratiques	- activités économiques « classiques » -activités économiques « responsables » -activités économiques de transition			
	1.6 Pratiques responsables	- en terme de mobilités - en terme de gestion des déchets - en terme d'alimentation - en terme d'énergie - en terme de solidarité			

Cette première matrice évalue les capacités transitionnelles du tiers-lieu lui-même dans le temps.

Matrice 2 – Communautés d'acteurs portant le tiers-lieu de transition

Item 2	Sous-items	caractéristiques	A la création	Présent	Futur
Communauté d'acteurs	21- Gouvernance	- leadership individuel - leadership concerté - par le noyau d'un collectif - partagée			
	22- Projets	- seulement individuels - co-construits - méthodologies partagées - commun(s) (faire ensemble)			
	23- Compétences	- absence de partage - mise à disposition ponctuelle - formation(s) en commun - mise au profit d'un projet commun au moins			
	24- Qualité des relations	- peu d'interactions - selon les projets - collectif accueillant/convivialité - communautaires			

	25- Gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - pas pensée - en autonomie - en collectif 			
--	--------------------------	--	--	--	--

Cette deuxième matrice interroge les habiletés transitionnelles au sein du tiers-lieux vers des coopérations communautaires.

Matrice 3 – L’ancrage territorial du tiers-lieu de transition

Item 3	Sous-items	caractéristiques	A la création	présent	futur
Ancrage Territorial	31- Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> - commune - bassin de vie/bassin d’emploi - proximités (sociale et géographique) - large (communautés de commune, autres) 			
	32 – Relations entre tiers-lieux	<ul style="list-style-type: none"> - aucune - ouverture aux autres - mise en réseau avec d’autres - interaction stratégique large avec entreprises, associations, collectivités 			
	33- relations tiers-lieux, Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - aucune - collectivité bienveillante - rapports ponctuels - réelle collaboration 			
	34 – Ce que le tiers-lieu dit du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - patrimoine perçu - patrimoine vécu - objet de transition 			

Cette troisième matrice interroge les interactions stratégiques du tiers-lieu à son territoire (apports et rapports).

Matrice 4 – Modèle économique et financier du tiers-lieu de transition

Item 4	sous-items	caractéristiques	A la création	présent	futur
Modèle économique et financier	41- Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> - privé lucratif (SCI, SARL, etc.) - privé non lucratif (ESS) - public 			
	42 – Modèle financier	<ul style="list-style-type: none"> - financements privés - financements publics - financements responsables (participatif et/ou solidaire) 			

Cette quatrième et dernière matrice précise le modèle d’affaires du tiers-lieux. On a testé sur deux TLT cette approche matricielle en Loire-Atlantique.

22 – Expérimenter le transitio-mètre sur deux tiers-lieux en milieu rural : quels premiers enseignements ?

Afin de tester le transitio-mètre sous forme matricielle, nous avons retenu deux tiers-lieux de transition dans des communes rurales de la Loire-Atlantique. L'un, que l'on nomme « Tiers-lieu A », relève de l'économie sociale & solidaire, et est porté par une association sur une commune de 4053 habitants, et situé sur l'Axe Nantes-Vannes. L'autre, que l'on désigne par « Tiers-lieu B » est privé lucratif, et, porté par une SCI dans une commune de 2199 habitants, situé sur l'axe Nantes-Rennes. Aucun des deux territoires n'est doté de transports publics, type bus ou TER. Ce qui pose ainsi la double question de la mobilité et de l'accessibilité, interrogeant de fait le caractère de « transition » de ceux-ci dans notre Nouveau Paradigme des Mobilités (NPM). Nous avons demandé aux deux fondateurs de compléter les quatre matrices. Il vient :

Matrice 1 – Thématique Réponse résiliente et solidaire du Tiers-lieu A

Item 1	Sous-items	Caractéristiques	À la création	Présent	Futur
Réponse sobre, résiliente et solidaire	1.1 Origine du Tiers-lieu	- Opération foncière - Offre de service à la population - Utilisation d'un bâtiment disponible - Création d'un espace commun	x	x x	x
	1.2 Animation du tiers-lieu	- Par la/le fondatrice/fondateur - Par un/une gestionnaire - Par un collectif de volontaires - Collectif d'Animation et de Gestion	x	x	x
	1.3 Profils des usagers	- coworkers - colocalitaires (salariés et/ou entrepreneurs) - communauté de personnes - communauté créative	x	x x	x x
	1.4 Interactions économiques	- une seule activité - coexistence d'activités - Activités économiques communes - modèle coopératif	x	x	x
	1.5 Type de pratiques	- activités économiques « classiques » -activités économiques « responsables » -activités économiques de transition	x	x	x
	1.6 Pratiques responsables	- en terme de mobilités - en terme de gestion des déchets - en terme d'alimentation - en terme d'énergie - en terme de solidarité	x x x	x x x x	x x x

Matrice 1 – Thématique Réponse résiliente et solidaire du Tiers-lieu B

Item 1	Sous-items	Caractéristiques	À la création	Présent	Futur
	1.1 Origine du Tiers-lieu	- Opération foncière - Offre de service à la population - Utilisation d'un bâtiment disponible	x x	x x	

Réponse sobre, résiliente et solidaire		- Création d'un espace commun			x
	1.2 Animation du tiers-lieu	- Par la/le fondatrice/fondateur - Par un/une gestionnaire - Par un collectif de volontaires - Collectif d'Animation et de Gestion	x	x x	 x
	1.3 Profils des usagers	- coworkers - colocataires (salariés et/ou entrepreneurs) - communauté de personnes - communauté créative	x	x x	 x
	1.4 Interactions économiques	- une seule activité - coexistence d'activités - Activités économiques communes - modèle coopératif	x	x x	 x
	1.5 Type de pratiques	- activités économiques « classiques » -activités économiques « responsables » -activités économiques de transition	x	 x	 x
	1.6 Pratiques responsables	- en terme de mobilités - en terme de gestion des déchets - en terme d'alimentation - en terme d'énergie - en terme de solidarité	x x	x x x	x x x x x

A la lecture de cette première matrice, nous constatons que le TLT « A » est solidaire et agro-écologique dans son approche, avec plus de coopération communautaire dans sa gouvernance. Le TLT « B » portent, lui, plus de pratiques responsables en ayant installé, par exemple, des bornes de recharges pour les usagers ayant un véhicule électrique mais, présente un modèle de gouvernance qui répond plutôt d'une logique de coopération complémentaire. Ce que confirment les matrices 2.

Matrice 2 – Communautés d'acteurs portant tiers-lieu de transition A

Item 2	Sous-items	caractéristiques	A la création	Présent	Futur
Communauté d'acteurs	21- Gouvernance	- leadership individuel - leadership concerté - par le noyau d'un collectif - partagée	x	 x	 x
	22- Projets	- seulement individuels - co-construits - méthodologies partagées - commun(s) (faire ensemble)	x	 x	 x
	23- Compétences	- absence de partage - mise à disposition ponctuelle - formation(s) en commun - mise au profit d'un projet commun au moins	x	 x	 x
	24- Qualité des relations	- peu d'interactions - selon les projets - collectif accueillant/convivialité - communautaires	x	x	 x
	25- Gestion des conflits	- pas pensée - en autonomie - en collectif	x	x	 x

Matrice 2 – Communautés d'acteurs portant tiers-lieu de transition B

Item 2	Sous-items	caractéristiques	A la création	Présent	Futur
Communauté d'acteurs	21- Gouvernance	- leadership individuel - leadership concerté - par le noyau d'un collectif - partagée	x	x	x
	22- Projets	- seulement individuels - co-construits - méthodologies partagées - commun(s) (faire ensemble)	x	x	x x
	23- Compétences	- absence de partage - mise à disposition ponctuelle - formation(s) en commun - mise au profit d'un projet commun au moins	x	x	x
	24- Qualité des relations	- peu d'interactions - selon les projets - collectif accueillant/convivialité - communautaires	x	x	x
	25- Gestion des conflits	- pas pensée - en autonomie - en collectif	x	x	x

La matrice 3 précise la territorialité et la territorialisation de l'opérateur TLT. A nouveau, nous constatons deux modèles et ce bien qu'ils aspirent tous les deux à être reconnus comme de véritables TLT. Ce sont les stratégies qui caractérisent ces deux TLT, le TLT « A » étant bien ancré dans son territoire en relations avec les collectivités territoriales, là où le TLT « B » relève d'une démarche plus individuelle au départ s'ouvrant de plus en plus aux collectivités territoriales et aux autres opérateurs territoriaux.

Matrice 3 – L'ancrage territorial du tiers-lieu de transition A

Item 3	Sous-items	caractéristiques	A la création	présent	futur
Ancrage Territorial	31- Périmètre	- commune - bassin de vie/bassin d'emploi - proximités (sociale et géographique) - large (communautés de commune, autres)	x	x	x
	32 – Relations entre tiers-lieux	- aucune - ouverture aux autres - mise en réseau avec d'autres - interaction stratégique large avec entreprises, associations, collectivités	x	x	x
	33- relations tiers-lieux, Collectivités	- aucune - collectivité bienveillante - rapports ponctuels - réelle collaboration	x	x	x
	34 – Ce que le tiers-lieu dit du territoire	- patrimoine perçu - patrimoine vécu - objet de transition	x	x	x

Matrice 3 – L’ancrage territorial du tiers-lieu de transition B

Item 3	Sous-items	caractéristiques	A la création	présent	futur
Ancrage Territorial	31- Périmètre	- commune - bassin de vie/bassin d’emploi - proximités (sociale et géographique) - large (communautés de commune, autres)	x	x	x
	32 – Relations entre tiers-lieux	- aucune - ouverture aux autres - mise en réseau avec d’autres - interaction stratégique large avec entreprises, associations, collectivités	x	x	x
	33- relations tiers-lieux, Collectivités	- aucune - collectivité bienveillante - rapports ponctuels - réelle collaboration	x	x	x
	34 – Ce que le tiers-lieu dit du territoire	- patrimoine perçu - patrimoine vécu - objet de transition	x	x	x

Le fait d’ajouter la dimension économique et de financement permet de mieux situer les TLT dans les secteurs économiques ici privé non lucratif pour le TLT « A », et, privé lucratif pour le TLT « B » en termes de statuts juridiques. Cela permet également d’envisager des transformations organisationnelles. Par exemple, au TLT « B », une association a été créée et devient partenaire (partie tiers lieu sociétal) du TLT même si, celui-ci garde un pouvoir de décision.

Matrice 4 – Modèle économique et financier du tiers-lieu de transition A

Item 4	sous-items	caractéristiques	A la création	présent	futur
Modèle économique et financier	41- Modèle économique	- privé lucratif (SCI, SARL, etc.) - privé non lucratif (ESS) - public	x	x	x
	42 – Modèle financier	- financements privés - financements publics - financements responsables (participatif et/ou solidaire)	x x	x x	x x x

Matrice 4 – Modèle économique et financier du tiers-lieu de transition B

Item 4	sous-items	caractéristiques	A la création	présent	futur
Modèle économique et financier	41- Modèle économique	- privé lucratif (SCI, SARL, etc.) - privé non lucratif (ESS) - public	x	x	x
	42 – Modèle financier	- financements privés - financements publics - financements responsables (participatif et/ou solidaire)	x	x	x x

CONCLUSION

A l'issue de ce premier rendu scientifique, nous constatons qu'il est possible de qualifier les Tiers-Lieux de Transition d'opérateurs territoriaux. Pour ce faire, le dialogue constructif entre les sciences sociales aboutit à envisager deux outils conviviaux de transitio-mètre complémentaires : l'un plus opérationnel (version 1 – porté par la sociologie et les sciences de la communication), l'autre plus organisationnel (version 2 – porté par les sciences de gestion-management et la géographie économique et sociale). NoOn aboutit à la conclusions selon laquelle il n'existe pas de TLT « idéal », mais des TLT de transition. Dans la grande majorité des cas observés en milieu rural, les acteurs se situent dans une démarche de transition pour laquelle ils ont besoin d'un outil à la fois opérationnel et managérial, ce que semble leur proposer le transitio-mètre. La période d'expérimentation en cours doit se poursuivre afin de préciser les intuitions d'une part, et, d'envisager les potentiels ajustements afin d'interroger l'outil transitio-mètre sur les autres territoires investigués, en particulier lorsqu'on a affaire à des QPV comme dans l'Est de l'agglomération nantaise, par exemple. En effet, n'oublions pas que selon les données de France Tiers-Lieux (2021), sur les 531 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), un tiers d'entre-eux disposent déjà d'un tiers-lieu au sein du quartier ou à moins d'un kilomètre. L'urbain est-il en train de transformer son modèle d'espace de coworking - en convergeant vers les TLT ruraux ? Le terrain en cours devrait nous permettre de répondre à cette interrogation ...

BIBLIOGRAPHIE :

Aydalot Ph.(dir.), 1986, *Milieus innovateurs en Europe*. Paris, GREMI.

Adey P., Bissel D., Hannam K., Merriman P., Sheller M., 2014, *The Routledge Handbook of Mobilities*. London and New York, Routledge eds.

Benko G. Lipietz A. (dir.), 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, PUF.

Bourdeau-Lepage L. Tovar E., 2013, «Quelle fracture socio-spatiale à l'heure du Grand Paris ? Le coeur de l'Île-de-France à la dérive », *RERU*, n°2013-3, pp.491-521.

Braczyk H ; Cooke P., Heidenreich M, (dir.), 1998, *Regional Innovation Systems*. Londres, UCL Press.

Beucher S., Mare M., 2020, "Cadre épistémologique de la notion de transition en sciences humaines et en géographie", *Bulletin de l'Association des Géographes Français* [On line], 97-4/2020, pp.382-394, en ligne le 31 juillet 2021, consulté le 31 décembre 2021. <http://journals.openedition.org/bagf/7554>; DOI: <https://doi.org/10.4000/bagf.7154>

Chabot P., 2015, *L'Age des transitions*. PUF, Paris.

Csaba L., 1995, *The capitalist revolution in Eastern Europe. A contribution to the economic theory of system change*. Edward Elgar eds., Aldershot.

Denieul P-N.,(dir.), 1997, *Lien social et développement économique*. Paris, L'Harmattan.

Durand L. & Landel P-A., 2015, L'émergence de l'opérateur territorial de l'énergie. *Géocarrefour – Revue de géographie de Lyon* 90 (4), pp.361-369, URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/9980>

Durand L. & Landel P-A., 2020, L'opérateur territorial de la transition énergétique ou la capacité d'intermédiation au service de la transition. *Géographie, Économie, Société*, 22 (3-4), pp.285-303, URL : [://ges.revuesonline.com/article.jsp?articleId=41815](http://ges.revuesonline.com/article.jsp?articleId=41815)

Eme B. Laville J-L., 2005, « économie solidaire », pp.253-260, dans : Laville J-L., Cattani A-D., 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris, Desclée de Brouwer.

France Tiers-Lieux, 2021, *Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux ont fabrique notre avenir !* Paris, Rapport France Tiers-Lieux, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Glémain P., Billaudeau V., 2021, « Les Autres Lieux de l'Entrepreneuriat et du Salarariat en territoire rural », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine-RERU*, n°2021-5, pp.927-951.

Glémain P., 2020, « L'entreprise sociale et son (r)apport au territoire : l'apport de la géographie et de le théorie de l'acteur-réseau », *Annales de Géographie*, n°731, pp.62-82.

Glémain P.,2021, « Les tiers-lieux, de nouveaux espaces de travail collaboratif d'avenir après la crise de la Covid-19 ? », ch.21, pp.263-270, dans Kalika M., BeaulieuP. (dir.), 2021, *Les impacts durables de la crise sur le management*. Paris, Editions EMS-Management & Société.

- Grippon F., Chaboud-Mollard B., Jourjon R. Laforest Ch., 2021, *Tiers-lieux à but non lucratif*. Saint-Just-La-Pendue, Collectif, coéditions RELIER et Réseau des CREFAD.
- Grossetti M., 2003, « Développement urbain technoscientifique », pp.161-182, dans : Fontan J-M., Klein J-L., Lévesque B. (dir.), *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*. Québec, PUQ.
- Illich I., 1973a, *Energie et équité*. Paris, éditions du Seuil.
- Illich I., 1973b, *Tools for conviviality*. New-York, Harper & Row ed., édité la même année en français par les éditions du Seuil, sous le titre : La convivialité.
- Kantor P., Savitch HV, Vicari Haddock S., 1997, « The Political Economy of Urban Regimes : a comparative perspective », *Urban Affairs Review*, vol.32, n°3, pp.348-377.
- Klein J-L., Pecqueur B. (dir), 2020, *Les Living Labs, une perspective territoriale*, L'Harmattan.
- Klein J-L., 1997, « l'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.41, n°114, pp.367-377.
- Klein J-L., 2014, « Innovation sociale et développement territorial », pp.115-139, dans : Klein J-L., Laville J-L., Moulaert F., (dir.), 2014, *L'innovation sociale*. Toulouse, éditions érès.
- Krauss G., Tremblay D-G., 2019, *Tiers-Lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs...*Rennes, co-édition PUR et PUQ.
- Latour B., 1989, *La science en action*. Paris, La Découverte.
- Laville J-L. Nyssens M., 2005, « services de proximité », pp.451-460, dans : Laville J-L., Cattani A-D., 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Piore M, Sabel C. 1984, *The Second Industrial Divide*. NY, Basic Books.
- Rousset P., 2001, “Les transitions psychosociologiques dans les organisations ou l'étude des ruptures dans la reconduction des systèmes sociaux”, *Connexions*, Vol.2, n°76, pp.143-153.
- Sainsaulieu R., 1997, « Changement des institutions et développement local », pp.9-13, dans : Denieul P-N.,(dir.) 1997, *Lien social et développement économique*. Paris, L'Harmattan.
- Sergot B., Loubaresse E., Chabault D., 2018, « Mobilités spatiales et organisations : proposition d'un agenda de recherche », *Management International*, Vol.22, n°4, pp.53-59.
- Sheller M., Urry J., 2006, « The new mobilities paradigm », *Environment and Planning A*, vol.38, pp.207-226.
- Sheller M., 2014, « The new mobilities paradigm for a live sociology », *Current Sociology*, Vol.62, n°6, pp.789-811.

Suire R., 2013, « Innovation, espaces de coworking et tiers-lieux : entre conformisme et créativité », WP 2013-8, Janvier 2013, CREM UMR6211 du CNRS.

Tapia C., 2001, « Editorial », *Connexions*, Vol.2, n°76, pp.7-13.

Tremblay D-G., 2015, *Emploi et gestion des ressources humaines dans l'économie du savoir*. Quebec, PUQ.

Urry J., 2000, *Sociology beyond Societies : Mobilities for the Twenty-first Century*. London, Routledge eds.

Urry J., 2007, *Mobilities*. Cambridge, Polity Press ed.

Vallat. D, 2017, « Que peut-on apprendre des tiers-lieux 2.0 ? ». XXVIe conférence de l'AIMS (Association Internationale de Management Stratégique), Structure Fédérative et de Recherche MAELYSE (MANagement-Economie-LYON-Saint-Etienne), Juin 2017.